

CHU de Nantes
livret d'information
destiné aux patients

Infiltration périphérique

CHU de Nantes
Service de radiologie interventionnelle

Pôle imagerie – radiologie centrale
Hôtel-Dieu – rez-de-chaussée bas
Place Alexis-Ricordeau – 44093 Nantes Cedex 01

Tél. 02 44 76 81 74 – Fax 02 44 76 84 18

Mail : bp-secretariat-ri@chu-nantes.fr

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 17h

Madame, Monsieur,

*L'équipe médicale et soignante met à votre disposition ce livret d'information **sur l'infiltration périphérique**. Nous souhaitons que ce document vous apporte les réponses à vos interrogations. N'hésitez pas à nous solliciter pour avoir des informations complémentaires à celles que vous avez déjà. Nous restons à votre entière disposition.*



CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE DE NANTES

De quoi s'agit-il ?

L'infiltration consiste à injecter un médicament anti-inflammatoire à base de cortisone directement au contact du nerf ou de l'articulation dont l'irritation est responsable de vos douleurs. Le but de l'intervention est de diminuer ces douleurs.

Comment se préparer pour le jour de l'intervention ?

Un bilan de coagulation pourra vous être prescrit, et devra être réalisé 7 jours environ avant le geste. Vous devrez emmener ces résultats le jour de l'intervention.

Le matin du geste vous devrez prendre une douche au savon liquide. Vous êtes autorisé à prendre un repas normal.

Certains facteurs peuvent modifier votre prise en charge voir annuler la réalisation de l'examen. En voici la liste :

- vous êtes diabétique,
- vous êtes enceinte ou susceptible de l'être,
- vous avez de la fièvre, vous êtes traité pour une infection ou l'avez récemment été,
- vous avez des troubles connus de la coagulation ou vous prenez des médicaments anticoagulants ou antiagrégants.

Si vous êtes concerné par l'un de ces points vous devez contacter le secrétariat de radiologie interventionnelle qui vous précisera la démarche à suivre.

Comment se déroule l'intervention ?

L'intervention est réalisée par des médecins radiologues sous différentes modalités (radiographie, échographie) car les rayons X ou l'échographie permettent de choisir le bon point d'entrée et le trajet de l'aiguille et ainsi de rendre le geste plus sûr.

Dans un premier temps le radiologue repère avec précision la zone à traiter et le trajet qu'il va emprunter. Il peut réaliser une anesthésie locale selon le point d'entrée choisi. Ensuite, sous contrôle imagerie, il introduit une aiguille étape par étape à proximité du nerf ou de l'articulation. Une faible quantité de produit de contraste iodé peut être injectée pour vérifier la bonne position de l'extrémité de l'aiguille, puis le médicament est injecté. Enfin le radiologue comprime le point de ponction pendant quelques secondes et réalise un pansement.

Quelles sont les suites immédiates ?

Le plus souvent, l'infiltration est réalisée en ambulatoire, elle ne nécessite pas d'hospitalisation.

Si nécessaire vous pourrez être surveillé pendant quelques minutes dans le service où est réalisé le geste.

Quelles sont les complications possibles ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Une infiltration peut engendrer un hématome au point de ponction ou comme pour toute ponction un très faible risque d'infection. Toutes les précautions nécessaires sont prises pour l'éviter.

Naturellement, les bénéfices attendus de l'examen qui vous est proposé sont largement supérieurs aux risques que cet examen vous fait courir.

Que va-t-il se passer après ?

Un repos relatif le jour de l'infiltration et le lendemain est conseillé pour une meilleure efficacité. Néanmoins une majoration transitoire de vos douleurs est possible dans les jours suivants. L'amélioration se manifeste en général quelques jours après l'infiltration, mais le résultat n'est pas constant.

En cas de fièvre, d'inflammation du point de ponction ou de douleur importante dans les jours suivant l'infiltration (possibles signes d'infection), il est important de contacter immédiatement le secrétariat de Radiologie Interventionnelle ou à défaut votre médecin.